Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		סומ	nogique et	a i etiquetage	ues prouu	ntgonona	ues	
	I.1 Numéro du d	ocument		KAHLE: #7 ET	I.2 Type d'Opéi	rateur		
	BE-BIO-05.056-00	05520.2025.002	믔		☑ Opérateur			
			7 6	95.W3.24	☐ Groupe d'o	pérateurs		
			90 160		,	•		
			700					
res								
io:				Marywale:av				
gat	I.3 Opérateur ou	groupe d'opérateurs			I.4 Autorité con	mpétente ou Auto	orité / Organisme de c	ontrôle
blig	Nom	Bartholomé Bernar			Autorité	Comité du Lai	•	
0 9	Adresse	Chemin du Caufou 1430 Rebecg	1		Adresse		ve 104 , 4651, Battice	
Partie I: Éléments obligatoires	Pays	Belgique	Code ISO	BE	Pays	Belgique	Code ISO	BE
ém	I.5 Activité ou ac	tivités de l'opérateur	ou du groupe d	'opérateurs				
Él	• Production							
e I:								
rti	I.6 Catégorie ou	catégories de produit	s visées à l'artic	le 35, paragraphe 7, d	lu règlement (UI	E) 2018/848 du Pa	rlement européen et	du Conseil et
Pa	méthodes de pro	duction		71 0 1	0		•	
		t produits végétaux n	on transformés,	y compris les semen	ces et autre mat	ériel de reproduc	tion des végétaux	
		le production: on durant la période	do conversion					
	•	on biologique avec u		on biologique				
	1	10 1	1	0 1				
		t produits animaux n	on transformés			1 .		
		le production: on biologique, sauf d	urant la nériode	de conversion				
	- producti	on biologique, saur u	arancia periode	de conversion		\sim		
					\rightarrow			
	Le présent docu	ment est délivré conf	ormément au rè	glement (UE) 2018/84	l8 et certifie que	l'opérateur ou le	groupe d'opérateurs	(choisir ce qui
	convient) satisfa	it aux exigences dud	it regiement.			7		
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité			
	Date	23 avril 2025 15:57:52 +02	Nom et signature Co	mité du Lait	Certificat vala	ble du 23	3/04/2025 au	23/07/2026
		(Europe/Luxem bourg)	01.11.11	1.				
	Lieu	Battice (BE)						
				V				

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits		
Nom du produit	Code de l (CEE) n° champ d	la nomenclature combinée (NC) visé au règlement 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du 'application du règlement (UE) 2018/848
Bovins		Biologique
Orge de printemps (récolte 2024)		En conversio
Herbe et foin		Biologique
Herbe et foin (récolte 2024)		En conversio
Lait		Biologique
Mélange céréales (triticale, avoine, po	ois)	Biologique
Mélange céréale (froment, féverole)		Biologique
Equin		Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'act	tivité est exercée par l'opérateur	ou le groupe d'opérateurs
Adresse ou géolocalisation	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la part point 5
Adresse ou géolocalisation Chemin du Caufou 1 1430 Rebecq	Activité Production	Description de l'activité ou des activités visées à la part
-		Description de l'activité ou des activités visées à la part point 5
Chemin du Caufou 1 1430 Rebecq	Production vités réalisées par l'opérateur ou n tant que sous-traitant réalisant	Description de l'activité ou des activités visées à la part point 5
Chemin du Caufou 1 1430 Rebecq II.5 Informations sur l'activité ou les activeffectuées pour leur propre compte ou en traitant restant responsable de l'activité ou les active de l'active	Production vités réalisées par l'opérateur ou n tant que sous-traitant réalisant ou des activités effectuées vités réalisées par le tiers sous-tr	Description de l'activité ou des activités visées à la part point 5 Elevage de bovins avec une production de lait, de céréales et de fourrage. Présence d'un cheval. le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous aitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)
Chemin du Caufou 1 1430 Rebecq II.5 Informations sur l'activité ou les activeffectuées pour leur propre compte ou en traitant restant responsable de l'activité ou les active de l'active	Production vités réalisées par l'opérateur ou n tant que sous-traitant réalisant ou des activités effectuées vités réalisées par le tiers sous-tr	Description de l'activité ou des activités visées à la part point 5 Elevage de bovins avec une production de lait, de céréales et de fourrage. Présence d'un cheval. le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous
Chemin du Caufou 1 1430 Rebecq II.5 Informations sur l'activité ou les activeffectuées pour leur propre compte ou et traitant restant responsable de l'activité ou les active 2018/848 II.6 Informations sur l'activité ou les active 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateu il n'a pas transféré cette responsabilité au II.8 Informations sur l'accréditation de l'opérateu il n'a pas transféré cette responsabilité au II.8 Informations sur l'accréditation de l'opérateu il n'appendit de l'accréditation de l'opérateu il n'appendit de l'accréditation d	Production vités réalisées par l'opérateur ou n tant que sous-traitant réalisant ou des activités effectuées vités réalisées par le tiers sous-tr ou des activités pour l'opérateur r ou le groupe d'opérateurs reste u sous-traitant organisme de contrôle conformé	Description de l'activité ou des activités visées à la part point 5 Elevage de bovins avec une production de lait, de céréales et de fourrage. Présence d'un cheval. le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous aitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)
Chemin du Caufou 1 1430 Rebecq II.5 Informations sur l'activité ou les active effectuées pour leur propre compte ou en traitant restant responsable de l'activité ou les active 2018/848 II.6 Informations sur l'activité ou les active 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateu il n'a pas transféré cette responsabilité au II.8 Informations sur l'accréditation de l'o Nom de l'organisme d'accréditation	Production vités réalisées par l'opérateur ou n tant que sous-traitant réalisant ou des activités effectuées vités réalisées par le tiers sous-tr ou des activités pour l'opérateur r ou le groupe d'opérateurs reste u sous-traitant organisme de contrôle conformé Belac	Description de l'activité ou des activités visées à la part point 5 Elevage de bovins avec une production de lait, de céréales et de fourrage. Présence d'un cheval. Le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous aitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) Tou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3 e responsable en ce qui concerne la production biologique et pour les compte d'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
Chemin du Caufou 1 1430 Rebecq II.5 Informations sur l'activité ou les activeffectuées pour leur propre compte ou et traitant restant responsable de l'activité ou les active 2018/848 II.6 Informations sur l'activité ou les active 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateu il n'a pas transféré cette responsabilité au II.8 Informations sur l'accréditation de l'opérateu il n'a pas transféré cette responsabilité au II.8 Informations sur l'accréditation de l'opérateu il n'appendit de l'accréditation de l'opérateu il n'appendit de l'accréditation d	Production vités réalisées par l'opérateur ou n tant que sous-traitant réalisant ou des activités effectuées vités réalisées par le tiers sous-tr ou des activités pour l'opérateur r ou le groupe d'opérateurs reste u sous-traitant organisme de contrôle conformé Belac	Description de l'activité ou des activités visées à la part point 5 Elevage de bovins avec une production de lait, de céréales et de fourrage. Présence d'un cheval. Le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous aitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) cou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3 e responsable en ce qui concerne la production biologique et pour les ceres de la production de la production de la production de la parte pour les ceres de la production de la parte production de la parte production de la parte pour les ceres de la parte production de la parte pour les ceres de la parte production de la parte pr